



# Propositions des autres partis

Élections 2022 -  
Propositions des  
partis en lien avec  
les familles

## Alliance pour la famille et les communautés

- Réaffirmer que le principe de primauté parentale est le premier droit de l'enfant et qu'un exercice correct de ce droit fondamental est pleinement et entièrement dans l'intérêt de ce dernier
- Créer un nouveau droit civil pour l'enfant et sa famille « permettant des recours opérants afin de se défendre contre les signalements malveillants qui sont devenus monnaie courante »
- Remplacer les pensions alimentaires versées par un parent à l'autre à la suite d'une séparation par un Supplément à l'enfant, pour lequel les Québécois.e.s cotiseront 0,15% de leur revenu brut

## Équipe autonomiste

- « Maintenir le lien biologique entre les parents et leurs enfants en préservant le principe de primauté parentale »

## Parti vert du Québec

- Instaurer 10 jours de congés flexibles pour aider les parents à vaquer aux différentes occupations familiales
- Valoriser le rôle des personnes proches aidantes en instaurant un régime de congés payés
- Revaloriser les emplois dans le réseau des CPE, améliorer les conditions de travail et les services aux enfants, retirer les subventions et crédits d'impôts qui avantagent le secteur privé, assurer la gratuité des services de garde de qualité
- Les adultes vivant avec un handicap et les familles qui s'occupent d'enfants ou d'adultes vivant avec un handicap recevront une allocation mensuelle qui couvrira de façon réaliste les coûts réels de nourriture, de logement, de thérapie, de transport et d'autres supports

## Québec intégrité

- Conserver la primauté parentale, soit abolir sans délai la loi 15 afin de maintenir le principe de la primauté parentale
- Établir un salaire parental pour les familles choisissant la garde de leurs enfants de 4 ans et moins. Le salaire sera établi selon le nombre d'enfants de moins de 4 ans gardés à la maison



FAMILLES  
EN MOUVANCE  
PARTENARIAT DE RECHERCHE

